



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **MAG MEDIAS SARL**, Bossons 51,
1004 Lausanne
2. **Remarques: LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE L'ARRON-**
DISSEMENT DE LAUSANNE
Vous êtes cité à comparaître à l'audience en procédure som-
maire le jeudi 18 février 2016 à 10:00 heures, à Lausanne, Pa-
lais de justice de Montbenon, Tribunal d'arrondissement,
pour voir statuer sur la prolongation, l'homologation, cas
échéant la révocation du concordat déposé par
MAG MEDIAS SARL, Bossons 51, 1004 Lausanne.
Les opposants peuvent se présenter pour faire valoir leurs mo-
yens d'opposition

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne Adm cant

02638291

